

LICENCES ET ASSURANCES F.F.Randonnée 2011

NON COMPRIS DANS LA COTISATION CBL

Pour ses activités de randonnée, la C.B.L. s'est affiliée depuis plusieurs années à la Fédération Française de Randonnée (F.F.Randonnée.). La F.F.Randonnée vous informe de l'intérêt que vous avez à souscrire une assurance pour les activités que vous pouvez pratiquer en plus de celles programmées par la C.B.L. : randonnée sur sentiers balisés ou non, hors sentiers, franchissement de névés, ski nordique et raquettes à l'exclusion des itinéraires spécifiques à la haute montagne ... Des licences d'assurance vous sont proposées. Vous en trouverez les caractéristiques dans le tableau ci-dessous):

Nature et montant des garanties La liste détaillée des garanties est disponible dans la documentation FFRandonnée que vous pouvez consulter au siège CBL rue Melville ou contacter : Denis GUERRIN Tél : 03 84 23 90 60 Courriel : denis.guerrin@wanadoo.fr	IR Individuelle avec Responsabilité civile	IRA Individuelle avec Responsabilité civile et Accident corporel	IMPN Individuelle Multi activités Pleine Nature
Responsabilité civile à l'égard des tiers et licenciés: • Dommages corporels et immatériels consécutifs: 10 000 000€ • Dommages matériels et immatériels consécutifs par incendie ou dégât des eaux : 1 500 000€ Dommages aux biens confiés : 20 000€ (franchise 50€ Dommages entre licenciés)	OUI	OUI	OUI
Frais de recherche et de secours : 7500€	OUI	OUI	OUI
Défense pénale et recours contre tiers : 30 000€ (franchise: 200€ pour recours judiciaire)	OUI	OUI	OUI
Accidents corporels Décès :Obsèques: 5000€ Invalidité : jusqu'à 30 000€ Complément aux prestations sociales, frais médicaux lunetterie. Frais de rapatriement : 2500€ Frais de transport : 1500€	NON	OUI	OUI
Dommages matériels concomitants à un accident corporel : 600€ (avec franchise de 30 €)	NON	OUI	OUI
Assistance en cas d'accident ou de maladie en France et à l'étranger, évacuation y compris en hélico, rapatriement transport sanitaire, transport d'un membre de la famille, Soins médicaux et d'hospitalisation à l'étranger : 20000€ Caution pénale à l'étranger: 15 500€	NON	OUI	OUI
Activités assurées • Réunions associatives statutaires, de gestion, de travail ou récréatives. • Pratique de la randonnée pédestre dans le monde entier, aussi bien dans le cadre associatif que sur initiative personnelle. Pratique des activités de plein air (voir Documentation) • Cheminement sur sentiers balisés ou non et hors sentier, sans limite d'altitude en montagne (*), à pied ou avec raquettes ou skis nordiques. • Le trajet A/R «domicile – lieu de la réunion ou de la randonnée» est couvert. Complément MPN : • La randonnée alpine avec parcours sur glacier, sans dépasser la cotation PD(peu difficile)(*). • Les loisirs sportifs de pleine nature cf. : ski alpin sur piste, VTT, canoë, équitation, voile, via ferrata etc. (*) lorsque ces disciplines ne sont pas pratiquées au sein ou sous couvert de la Fédération sportive qui les représente, mais dans le respect des règlements techniques fixés par ces dernières. * Chaque licencié peut consulter auprès de son Association une notice détaillée qui précise l'étendue et les limites de la randonnée de montagne, de la randonnée alpine et des loisirs sportifs de pleine nature (MPN). Possibilité de licences familiales : • La FFRandonnée vous propose aussi des licences familiales : contacter Denis Guerrin au 03 84 23 90 60			
Coût annuel : Ajouter 4€ pour l'abonnement à Passion Rando (option) Licence IR : 18,20 € Licence IRA : 19,90 €. Licence IMPN : 28,30 €			

EN PLUS DE L'ASSURANCE LA LICENCE FFRandonnée C'EST AUSSI BIEN DES AVANTAGES

- Des stages de formation (de lecture de carte, d'orientation, d'animateurs ..) pour vous impliquer dans votre club et votre passion
- L'actualité de la randonnée grâce à un tarif d'abonnement préférentiel à Passion Rando Magazine (4€ les 4 magazines annuels), et à l'envoi gratuit d'informations fédérales et locales
- Des conseils personnalisés au Centre d'Information de la Fédération et auprès de votre Comité Départemental
- Les frais d'expédition offerts lors de commande de topo-guides® sur www.ffrandonnee.fr ou auprès du centre d'information
- Des réductions et tarifs préférentiels auprès des partenaires : magazines, séjours, villages de vacances, matériel de randonnée...

➡ La délivrance de ces licences se fait **exclusivement par correspondance** en utilisant le coupon ci-dessous et en **n'oubliant pas une enveloppe affranchie (1 licence: 20g, 2 licences: 50g) et un chèque à l'ordre de la CBL.**

➡ **Nouvelle réglementation: chaque année la demande doit être accompagnée d'un certificat médical de « non-contre-indication » pour toutes activités sportives pratiquées.**

Votre contact pour tous renseignements : Denis GUERRIN Tél : 03.84.23.90.60 Courriel : denis.guerrin@wanadoo.fr

COUPON REPONSE - LICENCE INDIVIDUELLE F.F.Randonnée 2011

A retourner avec le **certificat médical** obligatoire pour tous, **une enveloppe timbrée** et **un chèque** à l'ordre de la CBL.à : Denis GUERRIN 36 rue des Creuses 70400 FRAHIER- ET-CHATEBIER

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :/...../..... Sexe E Mail :@

Licence choisie : IR IRA IMPN (Entourez votre choix)

Abonnement à PASSION RANDO à 4 € : OUI NON (Entourez votre choix)



N'oubliez pas votre enveloppe timbrée et votre certificat médical